



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de avril 2017
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

182



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : Droit de retrait au LP Doriole ; dispositifs de retour de maladie
- p.3 : Conseil Académique du 28 mars ; un CTA qui ne tient pas toutes ses promesses.
- p.4 : Calendrier syndical ; interview RCF

Quand les pyromanes jouent les pompiers volontaires.

Les échéances électorales approchant un vent d'inquiétude se met à souffler dans les rangs des syndicats ayant soutenu le gouvernement sur la durée du quinquennat. Certains semblent découvrir les dangers de la régionalisation pour les PLP après avoir très largement ouvert la porte au transfert de compétence de l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire aux exécutifs régionaux. Il est vrai qu'il est difficile pour les défenseurs du corps unique de bien comprendre de ce fait les enjeux des textes qu'ils soutiennent.

L'amateurisme dont ils ont fait preuve montre bien, s'il en était encore besoin que l'enseignement professionnel initial public s'accommode mal d'un syndicalisme attrape tout, sans autre direction que celle des courants dominants et des intérêts particuliers. Comment comprendre les motivations de ceux qui aujourd'hui se présentent comme un recours pour des PLP ?

La perspective de rendre des comptes sur leur action ? le besoin d'apparaître comme des opposants respectables après une longue période de cogestion ou bien encore transformer l'enseignement professionnel en annexe du lycée général ? sans doute un mélange de tout cela avec une bonne dose d'hypocrisie réformiste.

La réalité est malheureusement bien connue : seul le SNETAA FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel pour les LP, SEP, SEGPA et EREA, a toujours défendu la spécificité de son secteur et de ses personnels, les PLP. Il s'est toujours opposé au corps unique, au glissement des LP vers les régions ainsi qu'à l'apprentissage avant une première formation professionnelle sous statut scolaire.

Pour le SNETAA FO le lycée professionnel doit demeurer une voie de réussite spécifique à égale dignité avec les autres filières. A ce titre on ne peut que dénoncer la volonté d'orientation massive en seconde GT, soutenue par ces mêmes syndicats qui aujourd'hui découvrent l'ampleur des dégâts de l'incendie qu'ils ont contribué à allumer. Si aujourd'hui la menace de fusion LP/CFA existe c'est bien avec la complicité des syndicats réformistes qu'elle a été rendue possible.

Demain comme hier c'est avec le SNETAA FO que l'enseignement professionnel initial public et ses personnels continueront d'être vraiment défendus.

**Angoulême, le 13 avril 2017,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Attention ne restons jamais isolé : un droit de retrait sera d'autant plus efficace qu'il sera porté par le plus grand nombre de collègues.

Droit de retrait au Lycée Doriolle de La Rochelle

Septembre au lycée Doriolle : c'est avec une nouvelle proviseure que nous repartons pour une année scolaire, administration et enseignants prenant le temps de se découvrir.

Pendant ce temps là, les nouveaux élèves se sont installés et pour certains avec des profils « sociaux et scolaires » très prononcés.

Une altercation prof-élève, un rapport à la vie scolaire ; deux altercations, trois altercations...des rapports sur le registre « Dangers Imminents » car le ton est monté et les menaces d'élèves envers les profs sont apparues.

Heures mensuelles syndicales, multiples rendez vous avec le chef d'établissement mais aucune commission disciplinaire en vue. Cela se sait dans l'établissement et certains collègues vont jusqu'à évoquer les couloirs comme des « zones de non droit ».

La proviseure agit. Elle fait venir un IEN (inspecteur) qui propose que la classe parte en décalé en stage !!

Et puis le ras le bol, d'entendre des incivilités, des propos sexistes, des menaces ... des arrêts de travail arrivent de plus en plus nombreux. Le Jeudi 16 Mars, après de nouvelles menaces d'un élève envers une prof ... les personnels font valoir leur **DROIT DE RETRAIT**, chacun signant son document (40 signataires). La Rectrice est prévenue en CTA par le SNETAA-FO. Le DASEN de la Charente Maritime appelle la proviseure et celle-ci se précipite sur le registre « Dangers immédiats » , et elle le remplit

comme lorsque vous auriez oublié de remplir Pronote !! et des conseils de disciplines voient enfin le jour.

Mais pourquoi en arriver là, pour être simplement entendu et respecté !!

Cher (e)s collègues, un rappel important ! **NOUS AVONS DES DROITS !**

Lorsque vous estimez que votre situation de travail présente un danger grave et imminent pour votre vie ou votre santé (violence dans les classes, intrusion de personnes extérieures à l'établissement, défaut d'un matériel dangereux, ...), **c'est le « DROIT DE RETRAIT » qui s'impose !**

Il s'exerce INDIVIDUELLEMENT, contrairement au droit de grève, mais les enseignants peuvent l'exercer en même temps dans un même établissement.

Pour cela, il faut prévenir immédiatement son chef d'établissement. **L'arrêt de l'activité ne donne lieu donc ni à sanction ni à retrait sur la rémunération.** Le signalement du danger doit être consigné dans un registre spécial, le « registre de signalement d'un danger grave et imminent » à la disposition de chacun, ce qui donnera lieu à une enquête du CHS.

Dans un deuxième temps demandez « **la protection fonctionnelle** » ! elle est prévue par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (article 11).

Pour toutes infos complémentaires vous pouvez : Consulter l'**AP 557**, contacter votre correspondant local ou académique ou le SNETAA-FO national au 01 53 58 00 30.

**Bénédicte Moulin et Stéphane Texier ,
membres du Bureau Académique**

Des dispositifs pour gérer un retour de maladie ou pour éviter de sombrer : Ca existe ! Les commissaires paritaires du SNETAA-FO participent aux commissions et vous conseillent

1° L'aménagement de poste et l'allègement de service

L'aménagement de poste consiste en une adaptation du poste de travail tandis que l'allègement de service consiste en une réduction du nombre d'heures travaillées par semaine pour un traitement à taux plein.

L'allègement de service est accordé pour une année scolaire renouvelable maximum deux fois.

Les personnels intéressés doivent adresser une demande motivée auprès du service des ressources humaines du Rectorat. Cette lettre doit être accompagnée d'un certificat médical adressé sous pli confidentiel (ainsi que d'attestations telles que la RQTH ou autres préconisations médicales) qui sera transmis aux médecins de prévention du rectorat. La DRH du rectorat recueille ensuite l'avis du médecin de prévention

sur l'opportunité de l'aménagement du poste de travail ainsi que sur le type de mesure qui devrait être envisagé

Attention, il n'y a plus qu'un médecin de prévention au lieu de 3, en ce moment pour gérer tous les personnels de l'académie de Poitiers. Les rendez vous sont donc longs à avoir, parfois plusieurs mois...

2° PACD (poste adapté de courte durée), PALD (poste adapté de longue durée)

Affecté sur poste adapté, vous êtes en position d'activité et rémunéré à temps complet mais perdez le poste occupé précédemment à titre définitif ainsi que les éventuelles indemnités afférentes à vos fonctions.

Vous restez placé sous l'autorité administrative du Recteur et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de l'établissement d'accueil.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà bénéficié d'un PACD pour demander un PALD

**Bénédicte Moulin, élue du SNETAA-FO
aux commissions dites de Mobilité
qui gèrent ces dispositifs**

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ; Par [internet directement](#) en ligne

Le SNETAA FO mène le combat AVEC toi !
CSA du 28 mars dernier à l'UD FO d'Angoulême

Qu'à cela ne tienne ! Si les élections présidentielles ne semblent pas mobiliser une bonne partie de l'opinion publique, le SNETAA FO a pourtant bien conscience qu'elles représentent un enjeu important pour la formation professionnelle et la formation continue. Preuve en est lors du CSA du 28 mars dernier, une trentaine de représentants académiques étaient présents autour du Secrétaire Général Adjoint du Snetaa FO, Pascal Vivier, rejoint plus tard par Patrick Gardin Secrétaire Général de l'UD FO Charente.

Au programme de cette journée : La place des LP face au développement de l'apprentissage voulu par la région et l'état, les transformations de l'ASH, le devenir du baccalauréat professionnel Commerce/Vente ainsi qu'un retour sur les effets de PPCR. Dans notre académie 40 % des jeunes s'orientent dans la voie professionnelle mais seulement 18 % vont en Lycée Professionnel, le reste étant dévolu à l'Apprentissage. A cela s'ajoute une accélération de la régionalisation de la Formation Professionnelle. Dans ce contexte particulier les participants se sont interrogés sur la future gestion des PLP dans le cadre d'une forte et probable augmentation de l'autonomie régionale ? L'avenir du statut a aussi fait partie d'une réflexion nourrie.

Au menu aussi, le plan 500 formations, les SEGPA, les ULIS intégrés en CAP, l'orientation des 3ème prépro qui se voient fermer les portes des CAP, et que l'on oriente massivement en Bac Pro, et tout cela sans moyens supplémentaires. Tout cela résulte de la diminution de capacités d'accueil ou la suppression des structures spécialisées comme les IME ou les ITEP ou des dispositifs particuliers existants. Même la formation est attaquée: ainsi Le 2 CASH est remplacé par le CAPPEI, beaucoup plus généraliste et plus difficile à obtenir pour les PLP.

Enfin Pascal Vivier est revenu sur la proposition avortée de fusion du bac pro Vente/Commerce, qui n'a en fait pour seul objectif que la réduction du nombre de postes et de places, alors que déjà le constat sur la mise en place du bac pro GA est catastrophique ! Le SNETAA, seul, s'est battu pour l'abandon de ce projet et a remporté cette bataille.

Les Lycées Professionnels peuvent aussi être une voie de réussite, une voie d'excellence !

Le syndicat est sur le terrain au plus près de toi, cher collègue, pour échanger, débattre et orienter les mandats qui seront les nôtres, et que nous aurons à adapter lors du Conseil National du 29 mai au 2 juin 2017. Ensemble avec le SNETAA FO !

Christelle Bruneau
membre du bureau académique

Un CTA qui ne tient pas toutes ses promesses.

Le 16 mars dernier s'est tenu, au Rectorat de Poitiers, le Comité Technique Académique qui avait à l'ordre du jour le vote des DHG et les créations/suppressions de postes qui en découlaient. Pour ce qui touche aux PLP l'ouverture de nouvelles sections à la rentrée prochaine, dans le cadre du plan 500 a permis d'enregistrer des créations nettes de postes de PLP.

Cependant les promesses du budget académique voté en janvier n'ont pas toutes été tenues. L'essentiel de l'augmentation du nombre d'emplois va à la création de postes de stagiaires supplémentaires, ce qui ne va pas faciliter le mouvement dans plusieurs de nos disciplines. Les règles de répartition par établissement évoluent peu et les regroupements en enseignement général dans les dotations sont toujours trop nombreuses. On peut aussi regretter que les LP n'aient pas bénéficié d'une partie de la dotation supplémentaire attribuée aux publics difficiles.

La quasi-totalité de ces moyens spécifiques a été donnée aux Lycées Généraux et Technologiques

qui continuent à accueillir encore plus massivement les élèves de troisième, dont une part relève de nos publics habituels. Lors de ce CTA le SNETAA FO a insisté pour que les heures de BTS créés en Lycée Professionnel (c'est le cas au LP du Dolmen à Poitiers) soient attribuées à des PLP. Il a aussi dénoncé la tentative de remplacement de postes de PLP par des postes de certifiés sur les sections d'enseignement professionnel au sein des LPO. Lors de la répartition des nouveaux postes de CPE la FNEC FP FO a regretté l'absence de moyens nouveaux pour les LP, même si ce qui a été accordé aux collèges était certainement nécessaire.

Les difficultés des publics que nous accueillons ont été rappelées. Concernant l'examen du plan de formation les représentants de la FNEC se sont inquiétés de la part grandissante accordée aux formations à distance au détriment des du présentiel, au point de parfois confondre l'outil et la finalité.

Henri Lalouette, Représentant FNEC FP FO
au CTA de l'Académie

Calendrier avril à août 2017

Calendrier Syndical Académique

28 mars : Conseil Académique Angoulême UD FO

4 mai : Bureau Académique Poitiers UDFO

15 juin : Bureau Académique Poitiers UDFO

3 juillet : Conseil Académique au LP Doriole La Rochelle (ou le 5 en repli)

Fin août : Bureau Académique Poitiers UDFO

Calendrier des opérations gestions des personnels hors mouvement

9 mai : CAPA des PLP (Hors Classe, Note Adm, ...)

2 juin : GT non titulaires (Note Adm, Eche- lon, fin de fonctions ...)

27 juin : CAPA BOE

Calendrier des opérations d'affectations des « non Titulaires »:

12 juillet : affectation des contractuels en CDI et CDD de disciplines particulières

17 juillet : Révision des contractuels CDI et CDD disciplines particulières

28 et 29 août : Affectation des contractuels CDD et ajustement pour CDI

Calendrier des opérations de mutation des « Titulaires »:

16 mars 14h au **30 mars** 17h : ouverture du serveur pour la saisie de vos vœux sur SIAM

31 mars : date limite de dépôt des dossiers médicaux ou sociaux

7 avril : date limite de retour des accusés de

réception accompagnés des pièces à fournir et vœux préférence TZR

3 mai : date limite pour modifications des demandes, demandes tardives ou annulation de la participation au mouvement

11 au 18 mai : affichage des barèmes et périodes de corrections possibles si erreur

12 mai : GT cas médicaux

15 mai : Groupe de travail académique sur les postes offerts au mouvement

19 mai : Groupe de travail vœux et barèmes PLP

7 juin : CAPA mouvement PLP titulaires

15 juin : date limite des demandes de révi- sions d'affectations

20 juin : Groupe de travail révisions d'af- fectations des PLP sur TPD

30 juin : date limite envoi des vœux TZR pour les nouveaux TZR

4 juillet : Groupe de travail affectation des TZR PLP

17 juillet : date limite des demandes de révi- sions d'affectations TZR

18 juillet : GT révision des TZR PLP

19 juillet : affectation des stagiaires

Réunions de Rentrée 2017 :

18 août : date limite des nouvelles demandes de révision TZR (selon nouvelles situations survenues durant l'été)

22 août : Groupe de Travail révisions d'af- fectations des TZR (situations nouvelles surve- nues durant l'été)

Fin aout : Bureau académique de rentrée

1 septembre : rentrée des enseignants

4 septembre : rentrée des élèves

Entre la formation en Lycées Professionnels qui relève plutôt du Ministère de l'Education et l'Apprentissage qui est une compétence de la Région la frontière est difficile à cerner pour le grand public alors que les deux filières de formation proposent des apprentissages bien distincts qui ne s'adressent pas au même public.

Invités de la Radio RCF : Henri Lalouette responsable pour l'académie de Poitiers du SNETAA FO et Pascal Vivier , secrétaire général adjoint du syndicat national sont interviewé le 28 mars à Angoulême par Radio RCF <https://rcf.fr/> : **L'invité de la rédaction - 29 mars 2017 à 07:00 à écouter ici** .ou <https://rcf.fr/actualite/l-invite-de-la-redaction-29-mars-2017-0700-instances-du-snetaa-force-ouvriere-premier-synd>